

Nantes, le 21 juillet 2017

Environnement

Pour la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques en Pays de la Loire

La Région et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne signent pour la première fois
une convention de partenariat

Avec 11 % des cours d'eau ligériens en bon état écologique et un objectif de 37% à l'horizon 2021 fixé par l'Europe, l'amélioration de la qualité des eaux est un enjeu fort sur lequel la Région des Pays de la Loire a décidé d'agir. Afin de renforcer les synergies entre la Région et l'Agence de l'eau, et développer des actions nouvelles et coordonnées au service des territoires en Pays de la Loire, une convention de partenariat est signée pour la première fois aujourd'hui par Bruno Retailleau, président de la Région des Pays de la Loire et Martin Gutton, directeur général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour la période 2017-2020. Cette convention s'intégrera dans la politique globale de l'eau et de la biodiversité menée par la Région ainsi que dans l'ambition maritime régionale.

« Les cours d'eau et les ressources de notre région subissent des contraintes fortes dues à la croissance démographique, à une activité agricole dynamique, de faibles réserves dans les nappes phréatiques et des niveaux très bas en été. La biodiversité des ruisseaux et rivières en Pays de la Loire est altérée. La qualité et la quantité de la ressource en eau sont des enjeux essentiels pour notre région, pour la qualité de son environnement mais aussi pour l'aménagement du territoire, son attractivité et le dynamisme de ses activités (agriculture, IAA, tourisme...). Face à ces enjeux nous devons renforcer notre action pour faire des Pays de la Loire une référence dans les domaines de la ressource en eau et de la biodiversité. » souligne Bruno Retailleau.

L'Agence de l'eau Loire Bretagne et la Région Pays de la Loire ont déjà en commun des actions dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, qu'elles souhaitent amplifier via cette première convention de partenariat structurée autour de 8 axes majeurs :

1. **Améliorer la gouvernance de l'eau et de la biodiversité en Région** : dans le cadre de la Loi biodiversité la Région élabore actuellement une stratégie régionale pour la biodiversité et installera d'ici à 2020, en concertation avec l'Etat, une conférence régionale de l'eau avec l'ensemble des acteurs.
2. **Améliorer la qualité des eaux et l'état écologique des milieux aquatiques** : au travers de son soutien aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) existant au travers des contrats régionaux de bassins versants, mais aussi en faisant émerger des SAGE sur les territoires orphelins. la Région est couverte à plus de 95 % par 21 SAGE.
3. **Poursuivre la politique pour la Loire et ses annexes** : dans le cadre du Contrat Loire, des travaux importants dans le lit de la Loire sont prévus entre Oudon et Ancenis et sur le secteur de Bellevue. La 1ère phase de mise en œuvre de ce projet est engagée à 80%, grâce à la forte mobilisation des différents acteurs, dont la Région et l'Agence de l'Eau, soit 1,7 M€ dans le cadre du contrat 2015-2017 pour la Région. L'objectif est d'engager la phase opérationnelle pour la période 2018-2020 comprenant les travaux des aménagements majeurs du lit mineur,

en concertation avec les différents acteurs ligériens et Voie Navigable de France, maître d'ouvrage de cette opération.

4. **Améliorer la connaissance régionale des données sur l'eau et les milieux aquatiques** : avec la création d'un observatoire régional de l'eau avec pour objectif d'aider à la construction et d'évaluer plus efficacement les politiques de l'eau en Pays de la Loire.
5. **Elaborer les stratégies régionales pour la biodiversité et le littoral** : La Région a lancé le 30 juin dernier à l'Hôtel de la Région la conférence maritime régionale et le 26 juin le 1^{er} comité régional de la biodiversité, car il est évident, que la préservation de la biodiversité, et plus globalement de l'environnement, sur la façade littorale sera un champ important de la future stratégie maritime.
6. **Améliorer le dialogue entre les acteurs économiques et agricoles et les gestionnaires de l'eau** : avec des actions de sensibilisation auprès des acteurs économiques aux enjeux de la qualité de l'eau.
7. **Œuvrer pour la simplification administrative** : en favorisant notamment la dématérialisation pour les dossiers de demande de subvention pour les porteurs de projets.
8. **Former et informer les élus** : avec des actions de sensibilisation auprès des élus aux enjeux de la qualité de l'eau.

Parallèlement à cette convention de partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région va également s'engager dans un appel à projet européen LIFE-eau. LIFE étant l'instrument financier de l'Union Européenne consacré aux projets environnementaux. Le travail sera mené en concertation avec les acteurs concernés dont les collectivités locales, les associations, les chambres consulaires, l'Etat et l'Agence de l'eau. Le coût moyen des projets intégrés est d'environ 10 millions d'euros pour des projets d'une durée moyenne de 6 à 10 ans, cofinancés à hauteur de 60% par l'Union européenne, apportant un levier supplémentaire pour le bon état écologique des eaux.

En savoir plus, les actions déjà engagées par la Région pour la gestion et la qualité de la ressource en eau

- **Soutien à l'action des SAGE sur la ressource en eau et les milieux aquatiques avec le dispositif de contrat régional de bassin versant**, avec une aide régionale de 5,7 M€ contre 5M€ en 2016.
- **Mise en œuvre des MAEC (Mesures Agroenvironnementales et climatiques) sur les bassins prioritaires et les captages d'eau potable** avec près de 28 M€ cofinancés par le FEADER, l'Agence de l'eau, l'Etat et à la Région.
- **Soutien aux investissements des exploitations qui concourent à la protection de l'environnement** via le PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Entreprises) : plus de 6 M€ d'aides en 2016.
- **Soutien à l'agriculture biologique avec plus de 85 M€ entre 2015 et 2016** cofinancés en lien avec l'Etat et le FEADER et appuyé par l'objectif régional de 20% des repas des lycées issus de l'agriculture biologique.

CONTACT PRESSE

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr -02 28 20 60 62 – 06 77 66 11 16